



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 11 MARS 2022**

**Date de la convocation :**

4 Mars 2022

**Date d'affichage :**

4 Mars 2022

**Nombre de membres :**Afférents au conseil  
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Procurations : 4

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars. à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, Mme Virginie MARTEL, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Philippe CARON, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Joël BIGOURD, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Grégory CLAUSEN, M. Daniel LAIGLE, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Joël OUVRY, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Alain COURAULT, M. Serge HERMANT, Mme Angélique WASIL.

Absent : Mme Sylvie DEBOVE.

Excusés ayant donné procuration : M. Joël OUVRY pouvoir à Laurent POISSANT, Mme Sophie PASSERIEUX pouvoir à Nadège VANDENBUSSCHE, M. Alain COURAULT pouvoir à Anne-Marie DUHAMEL, Mme Angélique WASIL pouvoir à Catherine BECART.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

**Objet : Projet Politique de la Ville 2022 : les tabous chez les jeunes**

L'objectif du projet politique de la ville "Tabous chez les jeunes" déposé au titre de de cette année 2022 est de les sensibiliser sur le handicap, la sexualité et le harcèlement.

Il a également pour but de sensibiliser le personnel accueillant les enfants porteurs de handicap, ainsi que les familles qui peuvent être parfois démunies face à cette situation.

La mise en place de distributeurs de protections périodiques dans les écoles de la commune et le collège figure également dans ce projet.

Le coût total du projet s'élève à 13 500€, projet financé à 50% dans le cadre de la politique de la ville, soit un reste à charge de 6 750€ pour la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention)

Emet un avis favorable au projet « les tabous chez les jeunes » dans le cadre de la politique de la ville dont le coût s'élève à 13 500€ financé à 50% par l'état et 50% par la commune.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant